



## ASSOCIATION PROTECTION PLAISANCE ET PÊCHE



**Siège : 34 rue Pierre de Riculphe, 34350 Valras-Plage**  
**Adresse Postale : 26 rue des Lavandes 34410 SERIGNAN**  
**Site : [www.apppvalras.org](http://www.apppvalras.org)**

**Tel : 06 80 31 30 93**

**E-mail : [contact@apppvalras.org](mailto:contact@apppvalras.org)**

### L'ASSOCIATION DE PROTECTION DE LA PLAISANCE ET DE LA PÊCHE (APPP VALRAS ET PORTS DE L'ORB)

A été créée au mois d'AOUT 1990 par quelques inconditionnels de la mer.

Ses ambitions sont fortes et peuvent se résumer ainsi :

1. Le développement harmonieux et durable d'une plaisance et d'une pêche de loisir écoresponsables, la mise en œuvre d'actions de promotion des activités maritimes de loisir par toutes mesures adaptées, en cohérence avec les orientations nationales et Européennes.
2. La participation aux actions de sauvegarde et de protection, de la faune, de la flore et du littoral, ainsi que le respect de l'environnement et du cadre de vie conformément aux objectifs de la loi 76.629 du 10 juillet 1976, et toutes lois subséquentes.
3. La formation et l'incitation des pêcheurs plaisanciers au respect des règles de protection de la ressource marine visant à en assurer une gestion équilibrée.
4. L'information, la sensibilisation et la formation des jeunes pêcheurs plaisanciers sur les réglementations concernant la pêche, la sécurité et la navigation en mer.
5. La défense de la liberté de l'usage de la mer, et notamment par la pêche et la plaisance sans aucun but lucratif.
6. La promotion de la pêche de loisir en mer, sous toutes ses formes, à pied, en bateau ou du bord
7. Le soutien de toutes initiatives visant à assurer une gestion équilibrée de mise en valeur de la ressource marine, en demandant à être associée aux discussions et en participant aux actions qui concernent la pêche de loisir sous toutes ses formes.
8. Le resserrement dans leur vie associative des liens d'amitié et d'entraide entre pêcheurs plaisancier en les soutenant dans leurs activités.
9. Le développement des qualités morales, des aptitudes physiques et techniques prépondérantes à la mer.
10. L'organisation, la promotion et le développement de tous exercices et toutes initiatives propres à la formation des jeunes dans le domaine maritime et de la pêche.
11. L'encouragement, en le favorisant, du tourisme halieutique.
12. Le rôle de représentation et de défense de ses adhérents auprès des Administrations, la conduite d'actions partenariales et la formulation de propositions répondant à son objet social.

Du mois de juin au mois de septembre **elle organise plusieurs sorties de pêche en bateau** et plusieurs repas amicaux. A travers toutes ces manifestations, elle privilégie surtout l'ambiance familiale et la convivialité.

Lors de la période hivernale, les trois meilleurs pêcheurs de l'année sont récompensés.

C'est encore l'occasion de se retrouver aux environs de l'Epiphanie pour déguster les traditionnelles galettes.

Elle gère au sein du club la répartition des bagues concernant la pêche au thon et organise des séances de formation pêche, matelotage et entretien du bateau.

Le siège social est situé 34 rue Pierre de Riculphe à VALRAS-PLAGE (Tél. 06 80 31 30 93). Le club dispose également d'un local de réunion à la salle VALMER, place Emile Turco.

L'APPP est affiliée à la Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer (F.N.P.P).

La cotisation annuelle à l'APPP s'élève à 22 € par an.

Celle de la fédération à 18 € soit 40 € pour les deux adhésions.

Seule cette dernière adhésion peut vous permettre de déduire 66% du montant de vos impôts.

Cette adhésion commune vous revient donc à 16€30 alors rejoignez-nous.

Joignez-vous à nous en nous contactant au 06 80 31 30 93 ou en écrivant à l'adresse mentionnée ci-dessus.



**Jean MITSIALIS**  
Président de l'APPP Valras-Plage et Ports de l'Orb  
Vice-Président de la FNPP  
Tél : 06 80 31 30 93  
Mail : [contact@apppvalras.org](mailto:contact@apppvalras.org)